

### **Guerre mésologique**

Le Canada a participé, à la C.C.D., aux négociations qui ont abouti à l'adoption de la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou à toutes autres fins hostiles. Ce traité interdit le recours aux techniques « ayant pour objet de modifier, par une manipulation délibérée des processus naturels, la dynamique, la composition ou la structure de la Terre » ou de l'espace extra-atmosphérique pour les rendre susceptibles d'entraîner « des effets étendus, durables ou graves qui causeront des destructions, des dommages ou des préjudices à un autre État partie ». Les négociateurs canadiens auraient préféré que la Convention formule ses dispositions prohibitives de façon moins ambiguë, mais force leur était de conclure qu'il aurait été extrêmement ardu, sinon impossible, d'en arriver à un texte plus précis, en particulier à cause de la difficulté de transposer en langage juridique des phénomènes scientifiques et techniques aussi complexes que changeants.

A sa trente et unième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution, coparrainée par le Canada, demandant à tous les États d'étudier la Convention, de la signer et de la ratifier au plus tôt. Le Canada est lui-même censé la signer en 1977.

### **Essais d'armes nucléaires**

Tout au long de l'année, les efforts du Canada ont porté sur l'arrêt des essais d'armes atomiques, du moins, pour commencer, ceux des deux principales puissances nucléaires. A la trente et unième session de l'Assemblée générale, il a demandé aux deux superpuissances de conclure, avec le plus grand nombre possible d'autres États dotés d'armes atomiques, un accord provisoire mettant fin aux explosions nucléaires expérimentales, au moins pendant une période d'essai déterminée. Un tel accord devrait prévoir des mesures permettant de vérifier auprès des adhérents s'ils en respectent bel et bien les obligations. A la fin de la période d'essai convenue, les signataires de l'accord pourraient déterminer s'il convient de

le reconduire ou de le transformer en un accord d'interdiction absolue applicable à tous les États dotés d'armes atomiques. Par ailleurs, le Canada s'est joint aux efforts visant à augmenter l'aptitude de la communauté internationale à détecter, localiser et identifier les explosions nucléaires souterraines par des procédés sismologiques. A la suite d'une initiative prise en 1975 par le Canada, le Japon et la Suède, un groupe de sismologues s'est réuni, en 1976, pour étudier comment contrôler l'application d'un traité d'interdiction des essais souterrains par des méthodes télésismiques. Le groupe poursuivra ses travaux en 1977. A sa dernière session, l'Assemblée générale a prié la C.C.D. d'accorder la plus haute priorité aux négociations relatives aux essais d'armes nucléaires.

### **Guerre chimique**

En 1972, la C.C.D. négociait une convention, que le Canada ratifiait en septembre de la même année, interdisant la production et la possession d'armes bactériologiques (biologiques). Cette convention prévoyait en outre que les parties devaient poursuivre les négociations en vue de conclure à brève échéance un accord sur des mesures d'interdiction des armes chimiques. Dès 1925, le protocole de Genève, ratifié par le Canada en 1930, avait interdit l'utilisation des armes chimiques et bactériologiques. Restait donc à conclure un accord international sur l'interdiction de la mise au point, de la production et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction. La C.C.D. est censée porter une attention spéciale à cette question en 1977.

### **Armes classiques**

Comme les années précédentes, le Canada a participé à la *Conférence d'experts gouvernementaux sur l'emploi de certaines armes conventionnelles*, conférence qui s'est tenue à Lugano, et ultérieurement, à la troisième session de la *Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés*, réunie à Genève. Chargées d'étoffer et d'élaborer davantage les Conven-